



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-070

PUBLIÉ LE 7 FÉVRIER 2025

Sommaire

Direction Interdépartementale des Routes Nord /

R32-2025-01-30-00010 - Arrêté d'ouverture et de composition du jury autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de chef(fe)s d'équipe d'exploitation principaux(ales) des travaux publics de l'État branche "routes bases aériennes" (2 pages)

Page 3

SGAR Hauts-de-France / Bureau de la gestion des ressources humaines et des moyens du SGAR

R32-2025-02-07-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral portant composition de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) des Hauts-de-France (2 pages)

Page 5

Direction interdépartementale
des Routes Nord

DIRNSGRH – 2025 004

**Arrêté d'ouverture et de composition du jury
autorisant au titre de l'année 2025**

**l'ouverture d'un concours professionnel
pour le recrutement de chef(fe)s d'équipe d'exploitation principaux(ales)
des travaux publics de l'État
Branche « Routes bases aériennes »**

Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, Préfet du Nord, Préfet de la Région Hauts-de-France,

- VU** le décret n° 91-393 du 25 avril 1991, modifié, portant dispositions statutaires applicables au corps des agents d'exploitation des travaux publics de l'État ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 MODIFIE relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État ;
- VU** Le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;
- VU** l'arrêté du préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord en date du 02 avril 2024 portant délégation de signature à Madame Nathalie DEGRYSE, directrice interdépartementale des routes Nord,
- SUR** proposition de la directrice interdépartementale des routes Nord,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Un concours professionnel pour l'accès au grade de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État est ouvert, au titre de l'année 2025.

Le nombre de postes offerts au concours est fixé à 8.

ARTICLE 2

La date de l'épreuve écrite est fixée le jeudi 27 mars 2025 (13h30 - 16h30) et la date limite d'inscription au concours au 06 mars 2025.

Tout dossier réceptionné non signé, incomplet ou hors délai sera refusé.

ARTICLE 3

L'organisation matérielle du concours est confiée à la Directrice du Centre de Valorisation des Ressources Humaines d'Arras.

ARTICLE 4

Le jury du concours de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) est fixé comme suit :

Présidente :

Mme Gladys VANHEMELSDAELE

Adjointe à Cheffe SIR Ouest
Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État.

Membres :

Vice-président :

M. Stéphane MILLE

Chef du district littoral
Ingénieur des Travaux Publics de l'État

Mme Sylvie BOITEL

Cheffe du district Amiens-Valenciennes
Ingénieur des Travaux Publics de l'État

M. Antoine TELENTA

Adjoint au chef du district Reims-Ardenne
Technicien Supérieur en Chef des Travaux Publics de l'État

La Directrice Interdépartementale des Routes Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le **30 JAN. 2025**

Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers,
Préfet du Nord,
Préfet de la Région Hauts-de-France,
et par délégation,
La Directrice Interdépartementale des Routes Nord,





**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral portant composition de la
section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS)
des Hauts-de-France**

Le préfet de région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5 et 7 qui instituent auprès des préfets de région des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 portant nomination d'un président et d'un vice-président de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 11 juillet 2023 portant composition de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2025 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Gabriel DELACROY, secrétaire général pour les affaires régionales Hauts-de-France auprès du préfet de région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le procès-verbal relatif à la réunion de l'assemblée plénière de la SRIAS Hauts-de-France du 30 mai 2023, au cours de laquelle les représentants des organisations syndicales des agents ont procédé à un vote en vue de la désignation d'un nouveau président et vice-président de la SRIAS Hauts-de-France ;

Considérant les consultations entreprises et les propositions formulées pour la nomination des membres ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'article 1er de l'arrêté modifié du 11 juillet 2023 portant composition de la Section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) Hauts-de-France, est modifié comme suit :

«IV - Treize représentants titulaires et treize représentants suppléants des organisations syndicales

Organisation syndicale	Titulaires	Suppléants
FO	M. JEANNOT JérémY	M. CLETY André
	M. CANGE Joël	Mme FOREST Caroline
	Mme FALAMPIN Aline	Mme ALLART Gwenaëlle
FSU	M. GILBERT Jérôme	Mme VANOYE Élisabeth
	M. ROUSSEAU Emmanuel	M. RAUX Julien
UNSA	M. BLONDEL Frédéric	M. PETIT Henri
	M. STAQUET Claude	M. NORMAND Benoit
CFDT	M. BOULAIN Xavier	M. DEVAUX JérémY
	Mme MOINE Valérie	M. AKROUH Noureddin
CGT	Mme CARPENTIER Nathalie	Mme HECQ-RIVIERE Thérèse
	Mme RICOUS Carole	Mme LALART Valérie
Solidaires	Mme COINTE Claudie	Mme BLONDIN Aline
CFE-CGC	M. PAILLARD Michel	M. SZATKOWSKI Jean-Louis

»

Le reste sans changement.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

07 FEV. 2025

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales

Jean-Gabriel DELACROY